

09/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020****Présents :**

Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Florence DANTON, Luc DE SILVA,  
 Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Mario DEL PERO, Golvine DE ROCHAMBEAU,  
 Grégoire ETRILLARD (départ à 10h20, procuration à Raphaël CHARPENTIER), Guillaume FARDE  
 (départ à 9h30, procuration à Raphaël CHARPENTIER), Elena FLACK, Stefania GHERCA,  
 Emiliano GROSSMAN, Agathe LECOULANT, Cassandre REMOND, Théo GAUDY, Julie SAADA,  
 Ann-Sophie SCHOEPFEL, Paul VIGNAT.

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Pierre FRANÇOIS	Doyen de l'École Doctorale
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

\*

\* \*

I. Élection de la présidente étudiante ou du président étudiant du Conseil	2
II. Élection d'un membre étudiant et d'un membre représentant du personnel de la Commission de la vie étudiante (CVE)	4
III. Point d'actualité sur le semestre en cours et perspectives pour le semestre de printemps 2020-2021	5
IV. Présentation du projet de changement de nom de l'École doctorale	14
V. Validation des conventions annuelles 2020-2021 des associations permanentes du campus parisien	15
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 9 avril, 18 mai, 29 juin, 7 septembre et 5 octobre 2020	17
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	18

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

*La séance est ouverte à 8 heures 34 par Raphaël Charpentier.*

**Raphaël Charpentier**

Bonjour à toutes et tous, je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil, je reconnais quelques élus, les chargés d'enseignement, mais dans sa grande majorité ce Conseil a été renouvelé, et se réunit pour sa première séance. Je souhaite donc aux élus salariés, aux élus étudiants et étudiantes, aux élus de la faculté permanente, la bienvenue au sein du CVEF. C'est un Conseil agréable, nous aurons l'occasion d'aborder tout un tas de sujets extrêmement importants pour Sciences Po, des sujets intéressants et aussi des sujets quotidiens, ce qui est assez agréable, nous sommes aussi le conseil de la vie associative en particulier, et nous devons avoir une implication forte dans ce qui fait le sel de la scolarité à Sciences Po pour de nombreuses étudiantes et étudiants, et plus largement pour toutes les communautés à Sciences Po. Je vous souhaite donc la bienvenue au sein de ce Conseil, et sans plus attendre, je commence l'ordre du jour, avec l'élection de la Présidente étudiante de ce Conseil. Je vous rappelle que le CVEF a pour particularité d'être présidé en alternance par un Président enseignant et un Président étudiant.

**I. ÉLECTION DE LA PRESIDENTE ETUDIANTE OU DU PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL**

**Raphaël CHARPENTIER**

Je fais donc un appel à candidatures formel : y a-t-il au sein de ce Conseil des candidatures ? Nous avons reçu celles de Mmes Stefania Gherca et de Mariana De Abreu, il n'y en a pas d'autres ?

**Stefania GHERCA**

Je vous confirme que je me porte candidate.

**Mariana DE ABREU**

Je confirme ma candidature.

**Raphaël CHARPENTIER**

Pas d'autre candidature ? Non ? Donc je déclare les candidatures closes, et je laisse les deux candidates s'exprimer avant de procéder au vote, pour lequel vous avez reçu, à l'instant, des codes, qui vous ont été envoyés par Ismahane Gasmi. C'est d'ailleurs l'occasion de vous la présenter formellement, c'est la personne sans qui tout ce Conseil tomberait à l'eau et sans qui nous ne pourrions absolument rien faire. Honnêtement, c'est la personne la plus essentielle à toutes ces réunions, et je tenais à la remercier dès maintenant pour tout son travail.

Je laisse la parole à la première candidature reçue, celle de Stefania Gherca.

**Stefania GHERCA**

Merci beaucoup. Chers membres du Conseil, je m'appelle Stefania Gherca et je suis élue sur la liste « Sciences Po écologique et solidaire », soutenue par l'UNEF. J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature à la co-présidence du CVEF. Vous avez normalement dû recevoir ma profession de foi par e-mail la semaine dernière.

Je tiens à revenir brièvement sur les raisons de ma candidature et sur ce qui fait que notre liste est la plus légitime à renouveler la co-présidence de la CVEF. Je me suis engagée auprès de l'UNEF dès mon entrée à Sciences Po, et j'en suis maintenant la Secrétaire Générale. Aux dernières élections, il y a moins d'un mois, la liste que j'ai représentée s'est imposée en liste majoritaire. La communauté étudiante s'est majoritairement tournée vers une vision écologique, inclusive et combative, que représentaient nos candidatures.

Voter pour moi, c'est donc voter pour la candidate des élus UNEF et SPES, et c'est respecter le choix majoritaire des étudiantes et des étudiants, qui ont placé leur confiance dans nos capacités.

Une seconde raison explique notre motivation collective à renouveler cette co-présidence, notre connaissance et notre implication dans les conseils de Sciences Po. Que vous souteniez ou non notre équipe d'élus sur le plan partisan, ces dernières années ont prouvé empiriquement l'implication de nos anciens présidents étudiants du CVEF, Manon Piednoël, aujourd'hui diplômée, en a été la preuve.

Voter pour moi, c'est permettre à l'UNEF et à SPES, de siéger à la Commission de Suivi Social, instance on ne peut plus centrale pour tous nos camarades, étudiantes et étudiants, en grande précarité, qui y fondent un espoir. Nous connaissons les dossiers, les procédures, les interlocuteurs. Notre candidature est une valeur sûre pour assurer une représentation militante et compétente des étudiants et étudiantes.

Une légitimité des urnes et une légitimité des compétences, voici les raisons qui m'ont poussé à me présenter à ce suffrage. Merci pour votre attention.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup madame Gherca, je laisse maintenant la parole à Mme Mariana De Abreu.

### **Mariana DE ABREU**

Merci M. le Président, bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Mariana, mon nom de famille est portugais, je suis arrivée en France pour mes études supérieures il y a maintenant trois ans. J'ai terminé un bi-cursus entre le Collège universitaire et Paris IV, et donc j'ai décidé cette année de prendre une année de césure, avant de revenir en septembre 2021 pour le Master.

Je suis engagée auprès de NOVA depuis deux ans, j'ai l'honneur de siéger au Conseil de la Vie Étudiante depuis 2019, par la confiance que nous ont accordée les étudiantes et les étudiants. Et il faut dire que c'est une confiance qui a été renouvelée au cours de ces élections. NOVA est le syndicat qui a enregistré la plus forte progression de toutes les listes candidates, approchant à la quasi-égalité celle de l'UNEF-SPES. C'est avec cette expérience longue de deux ans, mais également avec beaucoup d'humilité, que je tiens à présenter ma candidature à la présidence étudiante de la CVEF aujourd'hui.

Ma candidature et les sujets que je souhaite porter en tant qu'élue, sont bien sûr en partie nourris par mon parcours et mes convictions personnelles. Je suis étudiante internationale, je tiens à l'intégration et à la représentation des étudiants internationaux ainsi que des campus en région, en processus décisionnaire tel que celui dont on fait l'expérience aujourd'hui. NOVA a toujours veillé à ce que ses candidats et ses élus soient en partie issus des campus en région, c'est le cas de mon camarade Paul Vignac, ici présent, et de ma suppléante Océane Puelcheng. La représentation me semble être la moindre des exigences démocratiques et au cours de cette mandature, et nous souhaitons combattre au cours de cette mandature cette centralisation qui est problématique, sur Paris et sur le collège universitaire de Paris.

Je suis également très engagée dans le milieu associatif et dans le combat contre les violences faites aux femmes, à la fois à Sciences Po et à l'extérieure de Sciences Po. J'assume à NOVA la vice-présidence à l'égalité hommes-femmes et à la lutte contre les discriminations. Je suis par ailleurs fondatrice d'une plateforme destinée à combattre le harcèlement sexuel et d'autres violences et discriminations. À cet égard, la lutte contre la violence représente un des piliers de notre programme, vous l'avez sans doute vu dans ma profession de foi. Nous souhaitons travailler sur la restructuration de la cellule de harcèlement, mais également de la procédure disciplinaire, et repenser les formations au sujet du harcèlement sexuel, à la fois pour les étudiantes, les étudiants, mais également les enseignants et les personnels de Sciences Po. Néanmoins ce n'est pas qu'au regard de mes expériences personnelles, ni des valeurs de NOVA que sont l'écologie, la laïcité, le dialogue, que j'ai construit mon programme. C'est aussi un programme que j'ai nourri des échanges que nous avons eus avec certains et certaines d'entre vous, et je vous remercie d'avoir pu m'accorder du temps pour qu'on échange. Je remercie également tous ceux qui, faute de temps, n'ont pas pu le faire, parce que je sais que cette période est compliquée. Nous sommes plusieurs à vouloir traiter avec urgence le problème d'isolement qui touche des étudiants et des étudiantes. Nous sommes persuadés qu'il est indispensable de leur fournir un accompagnement humain, qui est psychologique, mais qui est également académique, tout au long de cette crise, pour empêcher que ce problème de court terme ne devienne un problème de long terme sur le psychisme des étudiants et des salariés.

Enfin, sur l'importance que représente pour nous la recherche : nous souhaitons promouvoir la recherche au sein du campus universitaire, parce que nous pensons qu'elle fait l'excellence de Sciences Po et de son

diplôme, en introduisant plus d'enseignement électif, plus d'opportunité de faire de la recherche au sein du collège universitaire, que ce soit à travers des stages ou la réalisation de cours mémoires.

En somme, je ne veux pas juste être la porte-voix des étudiants, j'estime qu'on doit parler à toutes les communautés et écouter chacune d'entre elles. Et j'espère qu'indépendamment du résultat de ces élections, nous pourrons mener ensemble des actions collectives, tout au long de cette mandature.

Merci.

**Raphaël CHARPENTIER**

Merci à toutes les deux, je vous propose de passer aux opérations de vote. Je laisse la parole à Ismahane Gasmi pour vous en faire le rappel.

**Ismahane GASMI**

Vous avez tous reçu un lien avec un code pour voter. Je vous invite à vous connecter pour procéder au vote.

**Raphaël CHARPENTIER**

Je profite de cette procédure de vote pour saluer l'arrivée de Bénédicte Durand, qui avait un léger problème technique, et qui représente souvent l'administration au sein de ce Conseil.

Par ailleurs, quand nous aurons procédé au vote, et sur la suggestion de Grégoire Etrillard via le *tchat*, il sera utile de faire un tour de présentation de chacun d'entre nous.

**Ismahane GASMI**

Tout le monde a voté. Nous avons donc 12 voix pour Mme De Abreu et 5 voix pour Mme Gherca.

**Raphaël CHARPENTIER**

Félicitations Mariana De Abreu pour votre élection, vous devenez la co-Présidente étudiante du Conseil, je vous en félicite, et vous aurez donc la charge de présider l'instance lors de sa prochaine réunion.

**Mariana DE ABREU**

Merci M. le Président et merci à toutes et à tous de m'accorder votre confiance.

**Stefania GHERCA**

Bravo Mariana.

**Mariana DE ABREU**

Merci.

**II. ÉLECTION D'UN MEMBRE ETUDIANT ET D'UN MEMBRE  
REPRESENTANT DU PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA VIE  
ETUDIANTE (CVE)**

**Raphaël CHARPENTIER**

Passons à l'élection d'un membre étudiant et d'un membre représentant du personnel à la Commission de la Vie Étudiante, qui est celle qui supervise les dossiers de subvention des associations, elle a donc un rôle assez décisionnaire, qu'ensuite le CVEF, dans son ensemble, avalise. Au-delà des subventions, il y a également la reconnaissance des initiatives. En son sein, les co-présidents en sont membres de droit, il y a également un ou une élue étudiante et un ou une élue salariée. Je vous propose de procéder d'abord au vote de l' élu étudiant et je lance donc un appel à candidatures pour ce poste.

**Stefania GHERCA**

Je souhaite me porter candidate.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non, personne. Sauf si quelqu'un y voit un inconvénient, je propose de s'abstenir d'une opération de procédure de vote supplémentaire, et je vous félicite, Mme Gherca, pour votre élection à la CVE.

Passons au vote pour le représentant des élus Salariés. Je ne l'ai pas précisé, mais bien évidemment, les votes se font par collège. Ici ce sont seulement les représentants Salariés qui peuvent voter. Y a-t-il des candidatures ? Nous avons deux élus Salariés présents, et il s'agit d'un engagement important...

### **Florence DANTON**

Si ma collègue Céline Buon ne souhaite pas se présenter, à ce moment-là je vais accepter de le faire, pour permettre le soutien et l'accompagnement aux projets d'engagement des étudiants.

### **Céline BUON**

Bonjour Florence, effectivement je ne souhaite pas me présenter, je considère être un peu trop novice pour m'engager, je vous laisse la place Florence.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Parfait, dans ce cas je propose de procéder dans les mêmes conditions, et donc, Mme Danton, je vous félicite pour votre élection.

Avant de procéder à la suite de l'ordre du jour, qui commence systématiquement sur un point à propos de la crise sanitaire et des adaptations nécessaires à Sciences Po, je vous propose de faire un petit tour de table, pour que chacun d'entre nous puissions nous présenter les uns aux autres, y compris du côté des représentants administratifs.

*Chaque membre de l'instance se présente un par un. Mme Durand profite de l'occasion pour remercier M. Hugo Jean qui a présidé l'instance pour le collège étudiant lors de la précédente mandature.*

## **III. POINT D'ACTUALITE SUR LE SEMESTRE EN COURS ET PERSPECTIVES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2020-2021**

### **Bénédicte DURAND**

Sur le sujet de l'actualité universitaire dans le cours de la crise sanitaire, nous sommes donc à un mois du premier semestre entièrement préparé et décliné sur le modèle du double campus. Il est évidemment encore un peu tôt pour avoir un bilan complet du déroulement de ce semestre. Par ailleurs, avec l'Institut des Compétences et de l'Innovation, nous nous préparons à faire un diagnostic plus approfondi du déroulement de ce semestre. Je souhaitais partager avec vous quelques éléments, à ce stade, au moment même où nous venons d'annoncer la poursuite de ce modèle de double campus pour le prochain semestre. Modèle qui, je vous rappelle, assure 100 % d'offre de formation en ligne à tous les étudiants, et qui, par ailleurs, prévoit un campus présentiel, en capacité d'évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des prescriptions qui nous sont faites de capacités d'ouverture – qui, comme vous avez pu le constater, varient au cours de ce semestre.

Premier point, la vie universitaire ce semestre : le bilan est plutôt positif, nous avons notamment observé que les étudiants étaient restés présents en cours, pour autant que nous avons pu le mesurer. Je vous rappelle que nous sommes restés dans le cadre du règlement de scolarité du semestre dernier, qui, à la fois, levait la sanction de défaillance, mais en même temps, engageait les enseignants à noter l'assiduité des étudiants. Ce taux d'assiduité est bon puisque nous sommes à 90 % d'étudiants qui sont présents à leur enseignement. Nous avons une vie universitaire qui, du point de vue du repérage de l'absent, reste continu, sans avoir eu d'effet de décrochage particulier. Tout cela est pour l'instant mesuré par la présence en cours, c'est naturellement insuffisant, mais c'est un indicateur plutôt positif.

Comme vous le savez également, le système d'évaluation de ce semestre a évolué au regard de ce que nous faisons classiquement, et notamment le contrôle continu a pris une part beaucoup plus importante, nous avons divisé par trois le nombre d'examens finaux. Donc la charge d'évaluation a pesé davantage en contrôle continu sur les étudiants, avec d'ailleurs des ajustements sur lesquels il serait sans doute

possible de réfléchir, puisqu'on a observé des formes de surcharges, dues à la concomitance des évaluations entre les différents cours, sur lesquelles nous pouvons sans doute travailler.

Un zoom particulier sur la préparation de la troisième année, puisqu'il y a beaucoup d'étudiants de deuxième année dans ce Conseil, je suis certaine qu'ils sont très sensibles à ce qui est en train de se passer sur la préparation de la troisième année. J'informe le Conseil que le nombre de places en échange a été divisé par deux pour l'année prochaine, c'est-à-dire que nous avons une capacité de projection de nos étudiants en troisième année qui est divisée par deux. Et donc de fait les étudiants de 3<sup>ème</sup> année, l'année prochaine, ne vont pouvoir partir qu'un semestre sur les deux, dans une université partenaire.

Évidemment, comme nous l'avons fait pour les actuels 3<sup>ème</sup> année, nous travaillons à un système adapté, pour qu'ils puissent bénéficier d'une année la plus enrichissante possible, mais c'est évidemment une perturbation très forte de ce semestre pour les étudiants qui sont actuellement en 2<sup>e</sup> année.

Deuxième point, la question de la vie étudiante et du bien-être étudiant. Vous l'avez sans doute lu, y compris récemment dans la presse nationale, la question de la santé étudiante s'est aiguisée ces derniers mois, comme pour beaucoup de nos concitoyens. J'entendais encore ce matin que les congés longue maladie n'ont jamais été aussi élevés parmi les salariés français. Donc nous avons, évidemment, un effet crise sanitaire sur le bien-être des étudiants, lesquels, en plus de devoir vivre ces contraintes en termes de confinement, doivent aussi construire leur avenir, poursuivre des études et sont soumis à la pression de la réussite. Nous nous en rendons compte parce que nous avons une augmentation de l'activité de nos médecins, et que nous nous mettons en situation de répondre à cette demande, qui a augmenté notamment les consultations pour causes psychologiques. Nous y sommes naturellement très attentifs, mais encore une fois, je constate l'extraordinaire capacité d'adaptation de la très grande globalité de nos étudiants, qui malgré les difficultés, sont présents, sont là, notamment sur tout le dispositif que nous mettons en place en termes de vie étudiante. Cette vie étudiante est évidemment extrêmement impactée par les ouvertures et les fermetures du campus en présentiel, peut-être encore plus que la vie universitaire académique, puisqu'elle doit s'adresser à une communauté qui n'est pas rassemblée autour des campus, avec plus de 20 % des étudiants qui ne sont pas présents dans les campus. Nous avons créé une vie étudiante numérique, nous avons pu tenter de mettre en place des événements étudiants en campus, et depuis le reconfinement et la refermeture de nos campus, nous avons mis en place deux dispositifs :

- Un qui permet aux étudiants de bénéficier d'ateliers et de propositions supplémentaires en matière de bien-être, nous avons ajouté sept ateliers depuis un mois et aujourd'hui 580 étudiants ont bénéficié de cette vie étudiante numérique, qui, encore une fois, leur apporte un peu de réconfort et participe à l'équilibre de l'organisation de leurs journées. On constate d'ailleurs que ces vies étudiantes au quotidien sont saturées de Zoom et d'écrans. Effectivement, la vie étudiante numérique ne règle pas cette question, mais néanmoins elle apporte un complément de vie sociale qu'on espère le plus constructif possible ;
- Le dispositif « Ariane propose », sur lequel on aura une communication mercredi, je crois, qui est un dispositif de mentorat étudiant. Ce que l'on constate dans cette période de crise, qui nous éloigne les uns des autres, c'est à quel point tous les dispositifs de solidarité, de mentorat, d'accompagnement les uns des autres, sont extrêmement précieux. Ce dispositif va proposer aux étudiants d'accompagner d'autres étudiants pour les soutenir dans le cours de leurs études.

Concernant les enseignants, depuis le mois de mars, plus d'un millier d'entre eux ont été accompagnés et formés pour travailler sur Zoom, avec des chiffres d'augmentation d'utilisation des outils numériques, nous avons publié deux guides, 39 fiches d'aide et d'accompagnement, pour qu'ils travaillent le plus confortablement possible dans ce dispositif digital, qui est à la fois un dispositif entièrement à distance et des dispositifs hybrides, qui permettent à la fois d'accueillir des étudiants sur site et des étudiants à distance (nous avons équipé 118 salles dont 70 en région pour faire vivre des campus qui permettent aux étudiants internationaux ou qui ne sont pas en campus, de retrouver leurs camarades). Par ailleurs, une formation spécifique a été proposée aux doctorants pour leur entrée dans le monde de l'enseignement, dans des circonstances particulièrement exigeantes.

Maintenant, les perspectives et les ajustements que nous envisageons. Le modèle reste le même, comme vous l'avez lu, en fonction des écoles, des projets pédagogiques, des besoins des étudiants, nous allons tenter, si le déconfinement nous est possible à la fin du mois de janvier, d'être sur un modèle de présentiel amélioré, pour les étudiants qui seront dans le campus parisien en particulier, parce que les campus en région ont pu, du fait de leur petite taille et de leur fonctionnement, sur une seule communauté étudiante, être mieux servis en présentiel que le campus parisien. Pour autant, nous travaillons sur un scénario où

nous aurions la possibilité d'accueillir les étudiants avec une place sur deux, et donc la possibilité, sans doute, d'augmenter un peu le temps de présentiel pour les étudiants qui seront dans nos campus, et naturellement dans les conditions sanitaires qui seront imposées, et qui demanderont certainement à être masqués, partout sur le campus. Donc un temps présentiel sans doute légèrement supérieur, avec toujours ce même principe qui conduit notre réflexion depuis le début de la crise : privilégier les étudiants les moins experts dans leur autonomie de travail, donc les 1<sup>ère</sup> année, les primo-arrivants à Sciences Po, mais bien entendu l'idée est de pouvoir partager ce présentiel de la façon la plus forte et la plus équitable possible.

Cela ne va pas nous empêcher de continuer à travailler sur l'enseignement à distance. On observe que les étudiants nous remontent beaucoup de difficultés à organiser leurs journées de travail, que les grandes journées voire les semaines de tunnel de Zoom sont parfois compliquées à vivre. On a aussi des formats pédagogiques à distance qui ne s'adaptent encore pas tout à fait à ce distanciel. On voit bien que les étudiants ont besoin d'être davantage en activité, d'avoir des ruptures de caméra pendant leurs temps de travail, et on doit continuer à travailler sur l'amélioration de ces méthodes. Et je le dis devant le doyen de l'École Doctorale, Pierre François, c'est évidemment chaque école, chaque programme, dans la relation avec les enseignants, qui travaillera à affiner la question de la qualité pédagogique à distance, qui évidemment ne se joue pas, ne s'installe pas, de la même manière qu'une relation présentielle.

Autre point d'attention, l'accompagnement spécifique du départ en 3<sup>ème</sup> année, je le disais tout à l'heure, une 3<sup>ème</sup> année très différente de ce que certains d'entre vous ont connu, donc une complexité particulière de la mixité de l'année, de la mobilité parfois à distance... Tout cela nécessite beaucoup de travail de préparation et de mobilisation de nos étudiants. Pour nous c'est un point particulièrement important.

Autre point d'attention, la prise en charge d'étudiants confrontés au décrochage et aux grandes difficultés académiques. Aujourd'hui, même si on a observé un taux d'assiduité important, on va être très attentif à observer les résultats des examens de cette fin de semestre. Avec la Directrice de la Scolarité et de la Réussite, on est déjà dans une observation des galops, qui donnent une première idée de cette réussite. Pour nous il est très important de repérer des étudiants qui seraient dans des situations de décrochage. On sait que c'est sans doute moins vrai pour les étudiants que pour les collégiens ou les lycéens, parce qu'ils sont plus autonomes et plus aguerris dans les apprentissages, mais néanmoins, nous avons des étudiants qui sont en situation difficile. Nous devons pouvoir les repérer, pour leur proposer, dès le mois de janvier, des sessions de renforcement, de remédiation, pour les apprentissages ou les difficultés qui surgiraient de façon particulièrement aigüe au terme de cette première séquence d'examens.

Dans cette période de confinement, vous avez vu que la bibliothèque a continué à être ouverte, je vous signale à tous qu'on a un taux d'occupation de 61 %, ce qui est intéressant, car cela veut dire qu'il y a encore un peu de marge de manœuvre, la bibliothèque pourrait être davantage utilisée, avec la règle de la prise de rendez-vous et de l'occupation d'une place sur deux, avec un dispositif « clique et cueillette » d'ouvrages et l'ouverture de salles au 27, rue Saint-Guillaume pour les étudiants qui ont des difficultés de connexion. Pour l'instant, on observe que ces salles sont très peu utilisées, les étudiants ne les utilisent pas beaucoup à ce jour, mais sachez qu'elles existent. Elles sont à disposition pour les étudiants qui n'auraient pas des conditions d'examen satisfaisantes. Là aussi on va travailler à faire du 27, rue Saint-Guillaume un espace de présentiel, même extrêmement restreint, au sein d'une logique de télétravail pour toutes et tous.

Tout ce que je dis pour le campus parisien est valable pour les campus en région : mise à disposition des bibliothèques, dispositifs d'accueil sur le campus pour des étudiants qui sont en besoin particulier.

Autre action particulière que l'on va poursuivre, celle autour de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement des étudiants sur leurs expériences de stage, d'apprentissage et d'insertion professionnelle. 200 étudiants, jusqu'ici, ont bénéficié du dispositif de prolongation post-diplôme de la possibilité de faire des stages. Vous savez qu'une fois qu'on a un diplôme on n'est plus autorisé à faire des stages, c'est une manière de protéger les jeunes diplômés des stages abusifs. Le ministère a pris une disposition particulière de possibilité de prolongation de ces stages. On a dû augmenter l'activité de Sciences Po Carrières auprès des étudiants, qui a d'abord proposé des dispositifs mixtes puis a basculé très rapidement dans le distanciel très massif, avec une très grande appétence des étudiants à suivre les ateliers de préparation à l'insertion professionnelle et sur lesquels un travail de préparation du travail à distance a été ajouté. Plus de 600 étudiants ont participé à ces ateliers depuis le mois de mars. Nous avons également augmenté le nombre d'entretiens individuels, depuis fin août le nombre proposé a augmenté de 27 %. On sent qu'il y a une demande étudiante forte autour de l'accompagnement à l'insertion

professionnelle, ce qui se comprend évidemment, du fait de la contrainte qui pèse sur les étudiants à se déplacer eux-mêmes vers l'employeur du fait des dynamiques du confinement, et de la crise économique, qui menace en particulier les jeunes diplômés.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui sur la manière dont nous avons travaillé et sur les pistes qui sont les nôtres pour le semestre prochain. Je profite de mon intervention pour vous remercier tous pour l'exceptionnel engagement que je vois partout chez nos enseignants, chez nos doyens, chez nos étudiants, pour que le COVID ne tue pas notre université, qu'il ne l'abîme pas trop. Et je crois que ce combat-là, si nous ne l'avons pas gagné encore, nous le menons avec beaucoup de courage, et je vous remercie tous d'y participer à la place qui est la vôtre.

Merci à tous de votre attention.

### **Agathe LECOULANT**

J'ai une question qui me vient à l'esprit : pour les 3<sup>ème</sup> année, saurons-nous par avance quelles universités proposeront des cours en présentiel et des cours en visio ?

### **Théo GAUDY**

Merci de cette présentation. Dans l'immédiat, je n'ai pas forcément des questions, mais un certain nombre de remarques, sur la suite de ce semestre-là, avant de penser au semestre prochain. J'ai réalisé un travail avec un camarade de l'UNEF, nous nous sommes rendu compte que malgré les adaptations qui ont eu lieu pour ce semestre, qui s'est organisé essentiellement à distance, il y a encore un certain nombre de problèmes que nous vous avons remonté, depuis des semaines, avec un certain nombre de revendications, auxquelles on se voit à chaque fois opposer des refus assez fermes. Alors que vous dites vous concerner de la santé des étudiants et des étudiantes, on aimerait que ce soit suivi par des actes quand on vous fait ces remontées. Mentionnons par exemple le fait que pour les examens, les gallots ont eu lieu dans des temps extrêmement limités, 2 heures, 3 heures ou 4 heures tout au plus, avec éventuellement une demi-heure de plus pour certains et certaines. C'est largement insuffisant, notamment pour les 1<sup>ère</sup> année, les arrivants et les arrivantes, c'est extrêmement compliqué de se projeter sur un gallot, avec un format si peu habituel, d'autant plus dans un temps limité et chez soi devant son ordinateur. De même, vous avez publié les calendriers pour les examens finaux, et une fois de plus, vous n'avez pas répondu à ces revendications étudiantes d'examens en 48 heures, et nous sommes extrêmement inquiets, pour la fin de ce semestre, qui apporte une énorme dose de stress et affecte gravement la santé mentale des étudiants et étudiantes.

Sur la charge de travail et la « notation bienveillante », une fois de plus, il y a eu beaucoup de relâchement par rapport au semestre dernier. En fait la bienveillance et la baisse de la charge de travail, on ne l'a pas trop constatée sur de nombreux cours, où il y a beaucoup de lectures, certains étudiants se retrouvent pour un seul cours avec 70 pages à lire par semaine, donc beaucoup trop de lectures une fois tous les cours accumulés, d'autant plus qu'il y a beaucoup de vidéos et de visioconférences à regarder en parallèle. De même sur la charge de travail qui est trop conséquente, on le voit, on n'est pas dans le même contexte qu'au début du semestre, où l'on n'était pas confiné. Maintenant nous sommes confinés, et cela change beaucoup de paramètres, alors que les modalités d'examen n'ont pas changé, malgré l'annonce du confinement. Du coup, on demande une fois de plus qu'on applique les mêmes critères qu'au premier semestre, notation automatique des cours de langue ou de mathématiques par exemple, revoir les modalités du parcours civique parce que ce n'est pas possible que des étudiants et étudiantes doivent rattraper sur la suite ce qui n'a pas pu être fait immédiatement. Et du coup on demande la validation automatique du parcours civique.

J'arrive sur la fin de mon intervention, à propos de la durée des cours. Lors du semestre dernier, on avait réussi à se mettre d'accord sur le fait que les cours ne dépassaient pas une heure et demie, aujourd'hui beaucoup d'enseignements en ligne durent deux heures, et on enchaîne les enseignements en ligne avec seulement 15 mn de pause à chaque. Enfin, nous souhaitons qu'une attention plus particulière soit portée sur les étudiants et étudiantes précarisées par cette crise, notamment en termes d'accessibilité de matériel informatique et de meilleure prise en compte des contraintes étudiantes. Notamment, en cas d'examen, comment faire si on a un ordinateur qui ne fonctionne pas ? Du coup, les conditions de l'examen ne sont pas égales pour toutes et tous, alors qu'il s'agit pourtant d'un impératif du code de l'éducation.

Merci à toutes et tous.



### **Stefania GHERCA**

J'aimerais compléter ce que vient de dire Théo. En effet, la réalité c'est que la situation des étudiants et des étudiantes n'a pas vraiment changé depuis le dernier confinement. Ils n'ont pas miraculeusement trouvé une maison de campagne avec une connexion Wi-Fi excellente et la possibilité de réaliser leurs travaux dans des conditions convenables. Le mois de novembre est déjà très compliqué en temps normal niveau charge de travail, donc en situation de confinement, les difficultés sont multipliées, et on constate que des consignes ne sont pas appliquées, comme le fait de restreindre les cours en visioconférence à une heure trente. Les étudiants ont eu des gallots dans des temps très limités, et certains professeurs ont même fait des cours le 11 novembre, malgré les mails envoyés. Nous réaffirmons la nécessité d'avoir les mêmes conditions qu'au premier confinement, on le dit et on le redit, il n'y a pas vraiment de mesures concernant le stress, il y a des difficultés avec ce parcours civique... Les étudiants ne « s'adaptent » pas, ils tiennent juste le coup, et ils sont à bout. Ce que l'on voudrait, ce serait qu'il y ait des changements vis-à-vis de la charge de travail.

### **Luc DE SILVA**

Je voudrais ajouter un point plus spécifique sur le pôle Santé, puisque vous avez évoqué, Mme la Directrice, que le recours au pôle Santé était particulièrement important pendant ce confinement. On a eu beaucoup de retours de la part d'étudiants qui mentionnent un délai excessivement long de consultation de la part des psychologues. On a fait le test nous-mêmes, et on n'a pas réussi à avoir de rendez-vous avant trois semaines. Y a-t-il quelque chose de prévu pour remédier à cette congestion du service des psychologues de Sciences Po ?

### **Raphaël CHARPENTIER**

À mon tour, une question, deux en réalité, une première sur l'aspect accompagnement psychologique des étudiants et des étudiantes, une deuxième sur l'impact éventuel du confinement sur le campus Saint-Thomas d'Aquin et sur les travaux qui sont en cours : y a-t-il un risque de retard, de retard conséquent sur ce programme ?

### **Bénédicte DURAND**

Je vais partager mes réponses avec Myriam Dubois-Monkachi, Sébastien Thubert et Pauline Bensoussan, qui m'accompagnent dans ce conseil et qui travaillent au quotidien pour adapter notre modèle pédagogique à la crise que nous vivons tous.

Encore une fois, loin de moi l'idée de considérer que tout se passe le mieux possible dans le meilleur des mondes. Nous sommes dans une gestion de crise, nous sommes aussi en train d'apprendre et de nous ajuster en permanence à des conditions de travail difficiles, pour tout le monde, les étudiants bien sûr, mais aussi pour les équipes de Sciences Po et pour les enseignants. C'est vrai qu'il y a encore mille progrès à faire dans les semaines et dans les mois qui viennent, en tout cas on travaille dans cet état d'esprit.

La question de la charge de travail et des examens était le point le plus saillant de l'ensemble de vos interventions. C'est vrai que ce mois de novembre est toujours compliqué pour les étudiants, et qu'il est encore plus difficile que d'habitude. Vous parliez de la question de la bienveillance, je n'ai vu de la part de vos enseignants que de la bienveillance, jusqu'ici. Et je n'ai pas eu besoin de beaucoup le dire et d'y inviter mes collègues, pour que cette bienveillance soit systématiquement à l'œuvre, je crois qu'il faut quand même le reconnaître.

Sur cette question de l'articulation charge/examens, oui, il faut sans doute qu'on travaille plus finement pour le semestre prochain. Et c'est pour cette raison que la bienveillance sera encore au rendez-vous, au moment où vos performances seront évaluées. Mais je vous alerte néanmoins sur un point : le premier confinement a été un confinement d'urgence, et finalement une organisation des examens en urgence aussi. Mais cette organisation est en train de s'installer comme un modèle d'évaluation, et donc de formation, plus pérenne que nous l'imaginions. Donc nous devons absolument travailler sur une forme d'évaluation à distance, qui soit à la fois bienveillante et rigoureuse, pour permettre à la fois le fait que tous les étudiants soient évalués dans des conditions de sécurité et d'honnêteté qui garantissent l'équité du système d'évaluation. Je vous signale qu'on commence à avoir des problèmes de plagiat qui montent, des problèmes de « libertés » prises avec le dispositif d'évaluation, qui vont poser des problèmes d'équité entre les étudiants. Nous ne pouvons pas laisser faire cela sans mettre en cause à la fois la réputation de

vosre formation et de vos diplômes, mais aussi – et c’est peut-être bien le plus important – la mesure de ce qui s’apprend pendant ces semestres si particuliers en termes de formation.

Donc, nous avons besoin de construire un dispositif d’évaluation sérieux, sans doute peut-il être amélioré, sans doute faut-il que nous travaillions mieux sur la répartition de la charge de travail, mais nous sommes dans un suivi extrêmement précis de la manière dont les choses se passent, dans cet esprit de bienveillance. Pour répondre à votre question, M. le Président, sur le chantier à Saint-Thomas d’Aquin, il se poursuit en ce moment, le secteur du bâtiment ne subissant pas le confinement. Le rythme des travaux est normal, avec seulement les retards dus au premier confinement, pendant lequel les entreprises du bâtiment étaient elles-mêmes confinées. Mais ce retard est déjà en partie rattrapé, donc nous sommes sur des délais tout à fait convenus et anticipés.

Sur la question de la vie étudiante et de la santé, je laisse la parole à mes collègues, qui vont vous apporter des réponses qui préciseront la mienne. Merci beaucoup.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Juste un petit complément concernant les organisations des examens et des gallots, comme l’a dit Bénédicte DURAND tout à l’heure, trois fois moins d’examens sont organisés par l’administration de la Scolarité de Sciences Po, donc forcément, c’est une bascule vers le contrôle continu qui s’est opérée comme cela avait été demandé. Mais sachez que nous sommes en lien direct avec toutes les équipes pédagogiques qui sont en lien avec les enseignants, et ce travail d’évaluation des propositions de sujets, pour permettre à la notion de « double campus » de se déployer (fuseaux horaires Europe et fuseaux horaires extérieurs) est fait de manière systématique. Cette question des 48 heures est aussi un sujet que nous avons partagé, et il semblerait que s’installe un effet pervers, pour certains étudiants, qui s’investissent beaucoup trop sur cette durée élargie avec inévitablement une surcharge de travail. C’est pour cela que la plupart des enseignants ont opté pour des sujets en temps limité, avec, dans certain cas, deux sujets en parallèle, comme en économie pour couvrir le plus de fuseaux horaires, afin que les étudiants puissent avoir la même équité, et non pas l’égalité, parce que c’est compliqué de travailler dans un cadre d’égalité vu la situation particulière qui nous oblige à nous adapter systématiquement.

Vous avez raison, beaucoup d’étudiants ont des difficultés de connexion, nous avons fait savoir que nous étions à leur disposition, et la Direction de l’Accueil et de l’Accompagnement a mis à disposition de certains étudiants des clés 4G. Nous avons été plus loin en offrant aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de venir à Sciences Po pour passer leur galop d’essai. Sachez aussi que notre travail, cette année, est de s’adapter en fonction du contexte qui évolue ce premier semestre.

Sur la santé, là aussi nous sommes dépendants d’un contexte général. Je discutais avec le Dr Tarragano la semaine dernière, qui effectivement constate un nombre de consultations beaucoup plus important. Sachez que dans le cadre de la circulaire du Ministère, consécutive au confinement, nous avons la possibilité d’ouvrir des pôles Santé sur les campus, et ils sont ouverts actuellement, et les médecins reçoivent en présentiel, ou quand ce n’est pas possible, par téléphone ou en visioconférence. Le Dr Tarragano, conscient de la situation, a demandé une augmentation des temps de consultation. Mais il m’a aussi dit que les délais de rendez-vous étaient importants à Sciences Po, mais peut-être moins qu’en dehors de Sciences Po, puisque tous les psychiatres et les psychologues ont pour le moment un agenda qui est plein à sept, huit, voire même à neuf semaines. Cela est un problème national que nous essayons de gérer au mieux, la gestion idéale ne sera, hélas, pas possible sur un sujet pareil. Mais je peux vous assurer que les médecins sont très présents, et au-delà du temps qui leur est imparti par l’institution, ils ne peuvent pas aller au-delà actuellement.

En revanche, nous allons travailler dès cette semaine sur des formats de conférences, animées chaque semaine par le pôle Santé, qui permettront de s’adresser à davantage d’étudiants, pour faire de la pédagogie sur la question du mal-être et de toutes les formes qu’il peut prendre. Le Dr Tarragano et ses équipes seront disponibles pour répondre à toutes les questions.

### **Sébastien THUBERT**

M. le Président, si vous le permettez, sur cette question de bien-être et d’écoute, nous avons la volonté d’augmenter un certain nombre d’activités, notamment avec de la sophrologie. Nos étudiants participent assez nombreux à ces ateliers, qu’on a voulu récurrents. Notre enjeu est de regagner de la temporalité, c’est ce qui remonte quand on échange avec les étudiants : la sensation de ne plus avoir de repères temps et finir par avoir des journées qui finissent toutes par se ressembler, sans milieu et sans fin. L’idée, avec

les associations étudiantes et avec les ateliers bien-être, est de refixer un cadre temporel. C'est dans cet esprit-là que nous travaillerons aussi le semestre prochain, pour permettre aux étudiants et étudiantes d'avoir accès à un certain nombre d'activités de vie de campus, qui sont connues à l'avance, et sur des créneaux dédiés. Dans la boîte de conversation, je vous ai mis un lien qui vous permet d'accéder aux ressources mises à disposition des étudiants et étudiantes, notamment aux dispositifs d'écoute en dehors de Sciences Po et à un certain nombre d'intervenants extérieurs, de plateformes d'écoute anonyme, pour entrer en dialogue lorsqu'on ressent une difficulté. Sachez aussi que nous avons redéployé le dispositif mis en place lors du premier confinement, le formulaire d'autosignalement pour les étudiants en situation d'isolement, à leur domicile ou dans leur chambre universitaire – pour le moment, ils sont un peu moins d'une centaine – qui nous permet d'être en lien régulier avec eux et de pouvoir, s'ils le souhaitent, les orienter ensuite vers le pôle Santé ou vers des services d'accompagnement social (difficultés sur les conditions de vie). Ce n'est jamais suffisant, on voudrait toujours faire plus, on a augmenté les capacités d'accompagnement pour le faire et on tisse des liens avec des partenaires extérieurs pour faire face à cette période difficile pour tout le monde. Saluons aussi l'engagement des équipes pédagogiques des écoles et du Collège universitaire, qui sont extrêmement présents et à l'écoute des étudiants, et qui sont bien souvent la première ligne d'écoute pour les étudiants.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci à tous les trois, on va prendre une seconde salve de questions. Je vous demanderais de bien condenser vos interventions, pour qu'on puisse avancer dans l'ordre du jour.

### **Stefania GHERCA**

J'aimerais poser des questions relatives au parcours civique. La situation devient vraiment de plus en plus compliquée pour beaucoup d'étudiants et d'étudiantes. On nous a annoncé, après deux semaines de silence, que les 60 heures de parcours civique libre des 2<sup>ème</sup> année allaient être maintenues, sachant qu'un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes n'ont pas pu encore commencer leur parcours, ou n'ont pas encore trouvé un parcours civique ! Je me demande comment cela est réalisable, d'autant plus qu'il y a un grand nombre de personnes qui attendent la confirmation pour les structures étudiantes. Étant moi-même présidente de Sciences Pistes Solidaires qui accueille des étudiants et étudiantes en parcours civique libre. Il y a eu notamment un refus inexplicé, pour lequel nous n'avons pas eu encore de réponse. La situation me semble inacceptable, nous avons eu une réunion avec une responsable du parcours civique, qui nous a dit qu'elle n'avait pas de réponse à ce problème. Donc, j'aimerais savoir ce qu'il est prévu pour cette grande source de stress des étudiants et des étudiantes, merci.

### **Mariana DE ABREU**

J'aimerais parler de l'enregistrement des cours, on a beaucoup de retours des étudiantes et des étudiants, notamment les internationaux, qui nous ont dit que certains professeurs refusaient encore d'enregistrer les cours. Donc il y en a beaucoup qui se retrouvent à avoir des cours en ligne à 3 h ou 4 h du matin. Donc, on aimerait que ce ne soit plus possible de refuser de filmer des cours, et que ça devienne même une obligation, parce que ça peut vraiment tout changer pour ces étudiants.

### **Elena FLACK**

J'aimerais parler des mesures de soutien mises en place pour les associations, pour les structures associatives étudiantes. On a beaucoup parlé de santé mentale, c'est certes le stress lié aux examens, mais c'est aussi l'anxiété due à une réduction des interactions sociales, et je pense que plus que jamais, les structures étudiantes associatives de Sciences Po peuvent jouer un rôle vraiment crucial dans le fait de rendre cette période un peu moins difficile, mais par contre, pour les structures étudiantes de Sciences Po, en ce moment c'est une période très compliquée, parce qu'il faut se réadapter à une situation complètement inédite, et surtout parce que parfois, certains moyens, dont on pouvait disposer en présentiel, ne sont plus disponibles dans ce contexte. Le fait de continuer une vie de campus, même numérique, par le biais des associations, c'est un grand soutien pour les étudiants, organiser des débats par Zoom par exemple. C'est vraiment quelque chose qui permet à la vie de campus de continuer, on sait tous que pour les 1<sup>ère</sup> année, ce fut très difficile de s'intégrer, et les associations peuvent y aider, même à distance. Donc, à mon sens, des mesures de soutien doivent être mises en place, plus que jamais.

### **Agathe LECOULANT**

J'ai plusieurs remarques. J'aimerais revenir sur la remarque de Stefania, c'est vrai qu'il manque énormément de communication concernant les parcours civiques, et c'est un vrai problème. Mais j'aimerais relativiser à propos de la charge de travail, les problèmes de détresse psychologique sont réels, il faut être honnête et l'admettre, notamment à cause de la solitude et aux problèmes de manque de vie sociale. En revanche, concernant la charge de travail, je trouve qu'il faut vraiment relativiser, je pense que nous ne sommes pas mal lotis à Sciences Po, et je trouverais catastrophique de revenir au premier modèle de confinement, où tous nos cours de langue ou d'art avaient été supprimés, où nous avions 48 heures pour remplir des examens... Je trouve que c'est trop, j'ai peur que notre diplôme en pâtisse, et il m'appartient d'en défendre l'excellence en tant qu'élue de l'UNI, parce que c'était un vrai point de notre programme, très central. Par exemple si je reviens sur mon expérience du week-end précédent, où j'ai été en galot, et je parle au nom de ma promo, nous avions 24 heures co-réalisée en examen, et je trouve que c'était une bonne solution, un bon compromis. Voilà, je voulais simplement partager avec vous ma peur de retrouver le même modèle que lors du premier confinement, modèle qui, je trouve, était trop insuffisant.

### **Théo GAUDY**

Très brièvement, j'aimerais insister sur le fait que, désolé, mais la valeur du diplôme passe tout de même après la santé des étudiants. Quelle que soit la version du diplôme, un étudiant en mauvaise santé ne pourra pas faire grand-chose, et la valeur du diplôme ou la réputation de l'institution doit passer après la santé des étudiants.

Ensuite, quand on vous signale des remontées des étudiants, on s'entend dire « *je vous rassure* », « *ne vous inquiétez pas* », « *nous voyons qu'il n'y a aucun problème, que la notation est bienveillante* »... Mais les remontées qu'on vous fait, on ne les invente pas, elles ne viennent pas de nulle part, ce sont des remontées d'étudiants qui viennent nous voir. Et je suis désolé, mais il y a des professeurs qui ne prennent pas du tout en compte les contraintes des étudiantes et des étudiants. On communique aussi avec les enseignants et les enseignantes, on leur envoie des e-mails, et certains nous disent que non, ils n'étaient pas au courant, ou bien ils pensaient que l'administration leur demandait de faire un examen en temps limité sans avoir le choix, etc. De fait, il faudrait peut-être une meilleure communication auprès des enseignants et enseignantes, certains qui ne sont pas titulaires à Sciences Po ou qui sont vacataires, ne savent pas qu'ils ont une liberté aussi dans ce format d'examen-là.

Enfin, un petit point sur le grand écrit : il y a un énorme manque d'harmonisation des consignes, et on se retrouve aujourd'hui à devoir donner un plan du grand écrit et, d'un groupe à l'autre, les informations changent : on doit le rendre aujourd'hui, on doit le rendre le 1<sup>er</sup> décembre, on ne doit pas le rendre, il faut rendre un plan de tel ou tel type, etc. Et on a à peu près eu aucune communication avec nos suivis depuis plusieurs mois, et nous avons eu ces informations-là seulement parce que nous les avons demandées nous-mêmes... Donc ce serait bien qu'il y ait une communication générale qui soit faite auprès des suivis de grand écrit, parce qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de suivi, alors que les deadlines vont bientôt arriver.

### **Bénédicte DURAND**

Je vais laisser Sébastien Thubert répondre plus précisément sur le parcours civique, mais ma proposition serait de faire un point général avec le collège sur cette question-là, et peut-être d'avoir un temps de discussion au sein de ce conseil. Cet objet subit une double peine, celle d'être un objet nouveau, et qui du coup est nécessairement en construction, instable, parce qu'il est nouveau, et celui de ne pouvoir être effectué, parce que l'enjeu, c'est celui du terrain. Au fond, ce confinement, cette crise sanitaire, abîme beaucoup la capacité au parcours civique de s'exprimer. Et donc cela va nécessairement conduire les équipes du collège à une très forte adaptation dans la poursuite de cette aventure qu'est le parcours civique. Je souhaite en tout cas qu'on puisse faire un point général sur ce sujet autour de la doyenne du collège.

Sur la question de l'enregistrement, et sous le contrôle des collègues enseignants de ce conseil, nous n'avons pas le droit d'obliger un enseignant à enregistrer sa parole, c'est ce qu'on appelle la liberté académique et c'est un principe évidemment fondateur de toutes les universités que de laisser les enseignants décider de ce qui se passe du point de vue de la prise de parole, de la transmission, qu'ils assument seuls. C'est vrai que nous leur avons fait un encouragement très fort à enregistrer leurs enseignements, autant que possible, notamment pour répondre aux étudiants qui sont en décalage horaire et qui ont besoin de l'asynchrone, pour pouvoir poursuivre leur formation. Nous sommes donc, si j'ose

dire, entre deux feux, entre la liberté académique à préserver, la discussion que nous avons avec les enseignants pour qu'ils enregistrent le plus possible, et en même temps, peut-être, des adaptations différentes à faire pour que les étudiants qui sont à distance puissent bénéficier de l'ensemble des contenus délivrés par Sciences Po. On a conscience que cela peut être un sujet, et pour autant, globalement, là encore et sans vouloir idéaliser la situation, je voudrais vous dire que vos enseignants jouent très largement le jeu et sont extrêmement partants, y compris pour enregistrer leur enseignement, y compris en étant attentif à des questions de propriété intellectuelle, au destin de ces contenus enregistrés sur Zoom, sur des plateformes que nous découvrons à l'usage... Donc il y a des questions de liberté académique, de protection de la propriété intellectuelle et de comportement sur les plateformes numériques... Tout cela n'est pas sous contrôle parfait, mais cela permet aux enseignants de continuer à s'exprimer dans la très grande liberté qui est la leur, tout en jouant le jeu de l'enregistrement massif de leurs contenus. Pour autant, encore une fois, c'est dans le respect de leur liberté d'enseignants-chercheurs que nous travaillons. Il faut sans doute qu'on améliore un certain nombre de points, mais cela se passera dans le dialogue avec eux.

### **Sébastien THUBERT**

Sur le parcours civique, l'essentiel a été dit. Dans cette logique-là, dans le message émis par le Collège universitaire, il s'agit aussi de dire aux étudiants de ne pas lâcher cette opportunité d'engagement, qui est en fait aussi un moyen d'inscrire son année dans quelque chose qui est aussi, malgré tout, une dynamique, quelque chose qui vient finalement décoller un peu de ce qui peut être ressenti comme une lourdeur. L'engagement pour la cité est un moyen, et je pense que c'est le message qui est derrière : ne lâchons pas sur cet objet. Cela étant, il commence à y avoir des formes d'adaptation, la possibilité de fractionnement est en train d'être mise en œuvre, nous faisons le point en ce moment sur l'ensemble des campus, sur le nombre d'étudiants qui n'ont pas encore de missions déclarées, et nous sommes en dialogue avec la réserve civique, avec certains organismes pour proposer des dispositifs qui permettront aux étudiants d'avoir un certain nombre de missions dans les domaines qu'ils souhaitent investir, soit au niveau territorial, soit réalisables à distance. En sachant que les acteurs associatifs sont aussi dans des difficultés, en ce moment, pour mettre en œuvre leurs propres missions. Souvent, ce sont des bénévoles seniors qui agissent dans ces associations, du coup elles sont fortement impactées par la crise COVID-19, pour mettre en œuvre leurs propres actions.

Sur la question de l'accompagnement des associations, bien sûr, la Direction de la Vie de Campus est mobilisée sur ce sujet. En fait nous sommes en train d'accompagner les associations sur les changements d'habitude vis-à-vis de l'activité. Nous avons l'expérience du premier confinement, et aussi des premiers retours pendant les semaines avant la Toussaint, et les étudiants nous expriment leur ras-le-bol de fin de journée à cause du « tunnel de Zoom ». Donc on voit bien que le format habituel de la conférence, du débat, n'est pas ce qui est attendu par les étudiants pour les activités qui seraient en ligne. Du coup, nous accompagnons les associations pour revoir un peu les formats de leurs opérations, pour privilégier les choses très dynamiques. D'ici la mi-décembre, nous espérons avoir la lisibilité sur un certain nombre de créneaux horaires à mettre à disposition au semestre prochain, en présentiel également, pour que les associations puissent anticiper les activités récurrentes, les ateliers d'art oratoire ou de DIY par exemple. Nous poussons les associations à aller dans ce sens, plutôt que dans un éparpillement des activités qui est très peu visible, notamment quand on est à distance ou qu'on utilise les campus d'une façon très différente qu'à l'habitude, on vient parfois dans les campus de façon très limitée, pour une autre dynamique qu'habituellement. Nous mettons aussi à disposition des créneaux de licences « webinaire », pour permettre aux associations d'utiliser les outils numériques, comme si nous leur mettions une salle à disposition, et nous allons renforcer cet accompagnement.

### **Ann-Sophie SCHOEPFEL**

J'ai la chance d'accompagner des étudiants en 3<sup>ème</sup> année dans le parcours citoyen, et j'ai organisé avec eux plusieurs réunions Zoom, parce que beaucoup sont en détresse, par rapport par exemple au rendu du plan détaillé, ils ne savent pas très bien comment rédiger leur grand écrit, avec la question des horaires. Je voulais simplement vous partager ce que les étudiants m'ont demandé : une grande détresse, le besoin d'organiser des rendez-vous individuels pour les accompagner, pour répondre à leurs questions, et enfin un atelier pour partager, pour réfléchir ensemble à la rédaction de l'introduction ou de certains points.

Voilà, je ne sais pas si cela peut vous aider dans votre réflexion, c'est juste une simple suggestion. Je voulais partager ce point dans la mesure où la question du grand écrit est revenue plusieurs fois.

### **Bénédicte DURAND**

Et même plus que cela ! Je vous propose de faire un point spécifique sur le parcours civique et le grand écrit, qu'on prenne vraiment le temps de travailler sur l'ensemble du sujet, dans la perspective du prochain conseil. Je voulais néanmoins rassurer les inquiétudes étudiantes, et remercier les enseignants qui se « collent », si j'ose dire, à ce nouvel exercice. J'entends que les étudiants de 3<sup>ème</sup> année puissent avoir des difficultés à construire une introduction et à définir une problématique, c'est très important que les professeurs soient à leurs côtés pour les accompagner, et en même temps en entendant cette difficulté, que vous qualifiez parfois, Mme Schoepfel, de « détresse », je mesure aussi à quel point il est important de donner toute cette place à cet exercice. Des étudiants qui ne sauraient pas rédiger une introduction en entrant en Master, définir une problématique, d'un travail qu'ils ont accompli par ailleurs et qu'ils connaissent très bien puisqu'ils s'y sont engagés pendant au moins deux années, c'est le signe qu'il ne faut rien lâcher des apprentissages, de la qualité de notre formation. Et cela ne nous interdira pas d'être particulièrement souples, dans la façon dont nous accueillerons ces premiers travaux, parce que là encore nous sommes dans la construction d'un nouvel objet, dans lequel, finalement, enseignants et étudiants apprennent ensemble à l'accompagner. Donc s'il y a bien un objet sur lequel il faut qu'on se libère de toute tension et de toute peur, c'est bien celui-là. Par ailleurs, je rappelle à tous que la validation est obligatoire pour l'obtention du Bachelor, mais voilà, c'est un dispositif de construction académique et civique personnelle, plus qu'un examen traditionnel. Donc, profitons de cette liberté que donnent le parcours civique et le grand écrit, pour en faire quelque chose de structurant pour chacune et chacun de nos étudiants. Il est évident que ces premières promotions du parcours civique et du grand écrit bénéficieront de toute la bienveillance nécessaire, si tant est qu'ils se soient engagés authentiquement dans le dispositif. Nous continuons de croire, collectivement, que c'est un moment de formation très important et très structurant, pour le Collège universitaire. Je m'y engage, nous ferons un point spécifique sur ce sujet.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Parfait, effectivement c'est une problématique qui remonte beaucoup chez les étudiants, j'ai des étudiants de 2<sup>ème</sup> année et de 3<sup>ème</sup> année, et je le constate également sur le parcours civique et le grand écrit. Un point lors du prochain CVEF serait souhaitable et utile pour parler de l'exercice en période COVID-19 et plus largement, maintenant qu'on a un tout petit peu plus de recul.

Je vous propose de passer au point suivant à l'ordre du jour, et j'en profite pour saluer l'arrivée de Pierre François, qui était membre de ce conseil il y a encore quelques semaines.

## **IV. PRESENTATION DU PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE L'ÉCOLE DOCTORALE**

### **Pierre FRANÇOIS**

Merci beaucoup, bonjour à tous, je viens ici, devant le CVEF, pour vous présenter les raisons qui motivent la volonté qui est la nôtre de changer le nom de l'École Doctorale. Au fond, la motivation est assez simple, il s'agit de mieux décrire ce que nous faisons. Nous préparons à deux diplômes, un diplôme de doctorat, mais aussi des diplômes de Master, et c'est une spécificité de notre École dans le champ des formations à la recherche, en Europe et dans le monde. Or, en nous appelant École Doctorale, nous nous apercevons que nous introduisons une forme de mécompréhension chez nos interlocuteurs, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse des étudiants, des collègues extérieurs à l'institution ou du ministère : en nous appelant ainsi, nous laissons entendre que nous ne formons qu'aux doctorats. L'objectif du changement de nom est de décrire plus adéquatement ce que fait l'école, et de refléter l'offre de formation de manière plus précise, plus simple et plus transparente, et ainsi accroître notre visibilité.

Vous le voyez, l'objectif est finalement très simple, et le choix que nous avons fait est de proposer le nom d'École de la Recherche, qui permet de désigner très simplement la nature de ce à quoi nous formons, puisque nous formons aux savoirs, aux méthodes et aux démarches de la recherche en sciences sociales, et nous formons des gens qui disposent d'une compétence de chercheurs en sciences sociales, qu'il

s'agisse d'une compétence acquise au niveau du Master ou du Doctorat, qu'il s'agisse de sa mise en œuvre dans le champ académique ou dans d'autres types d'organisations, administration ou autre. Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire, je suis évidemment tout disposé à en discuter avec vous pour éclairer ce choix de dénomination.

**Emiliano GROSSMAN**

Bonjour Pierre, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la note sur ce changement de nom, qui semble très bien justifié, j'ai juste une interrogation. Quelque part, le nom que vous choisissez s'inscrit bien dans les noms de Sciences Po, mais j'ai juste un doute sur la lisibilité de ce nom à l'extérieur de Sciences Po, notamment à sa traduction, *School of Research*, je ne suis pas certain de l'aimer beaucoup, mais j'imagine que cela a déjà été traité.

**Pierre FRANÇOIS**

Merci Emiliano, effectivement on s'est posé la question de savoir ce que donnait ce nouveau nom en anglais, on a testé auprès de collègues, notamment des *team speakers* Américains et Britanniques, qui ont finalement convergé vers cette appellation-là, qui est très proche de l'appellation française, avec l'idée de ne pas s'éloigner des termes entre le français et l'anglais. Une question récurrente était de savoir s'il ne fallait pas choisir la [micro-coupures – divers mots inaudibles 01:30:52] *School of Research* ou [inaudible]. Dans beaucoup d'institutions la [inaudible] *school* ce n'est pas uniquement la formation à la recherche, et si nous nous appelions [inaudible] *school*, alors que faisait-on de l'École du Management et de l'Innovation, de l'École des Affaires Publiques... Cela risquait de déclencher des débats assez superflus avec les autres écoles de Sciences Po, on laissait entendre qu'on est une [inaudible], alors que les autres en sont aussi.

Donc, nous avons convergé vers ce titre-là, qui, après l'avoir testé auprès de collègues internationaux, nous a semblé tout à fait satisfaisant.

**Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup, s'il n'y a pas de nouvelle demande, je vous propose de passer maintenant au vote pour ce changement de nom... Ismahane, y a-t-il d'autres procurations ou des pouvoirs donnés ?

**Ismahane GASMI**

Oui, M. Fabre vous donne procuration. Et pour le vote, afin de gagner du temps, nous pouvons demander d'abord qui s'abstient et qui est contre, s'il n'y a personne, nous évitons alors de procéder à un vote nominatif.

**Raphaël CHARPENTIER**

Entendu merci. Y a-t-il des votes contre ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Non plus. Donc, ce changement de nom est adopté à l'unanimité.

*Le changement de dénomination de l'Ecole Doctorale en Ecole de la Recherche est approuvé par le CVEF à l'unanimité des membres.*

## V. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2020-2021 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN

**Raphaël CHARPENTIER**

Pour ce point, je passe la parole à Sébastien Thubert.

**Sébastien THUBERT**

Merci M. le Président. Pour vous resituer le cadre, à l'issue du conseil on vous fera parvenir le règlement de la Vie étudiante, arrêté par vos prédécesseurs en 2016, et qui prévoit les questions de fonctionnement et la mise à disposition de moyens pour les associations étudiantes, avec un certain nombre de catégories, dont les associations dites permanentes. Ces associations permanentes sont composées d'étudiants, leur gouvernance est exclusivement étudiante, et Sciences Po leur délègue un service. Chaque année, une

convention doit être établie entre Sciences Po et chaque association permanente, qui prévoit la délégation et des moyens mis à leur disposition, pour mener à bien leurs missions. Cette convention est soumise à l'accord préalable des membres du CVEF, qui arrêtent le montant de la dotation.

Des conventions vous sont proposées aujourd'hui, d'autres vont venir dans les prochains conseils, notamment les bureaux des élèves, les bureaux des arts et les associations sportives. Pour rappel, nous avons 38 associations permanentes à Sciences Po, vous voyez le chantier qui est devant nous.

Spécificité de cette séance, nous vous proposons de reconnaître une nouvelle association au statut permanent, « Sciences Polémiques », qui est désormais une association historique à Sciences Po et qui agit sur l'ensemble des campus, à l'exception du Havre, car il y a déjà sur ce campus-là l'association « À vrai dire », qui s'occupe des arts oratoires elle aussi. Sciences Polémiques a décidé d'unir ses forces avec l'autre association de débats, qu'est « Révolte-toi » pour ne plus former qu'une seule association afin de pouvoir disposer ainsi d'une association qui porte la culture du discours, de l'art oratoire, et en même temps la culture du débat. Cet enjeu de se familiariser avec les codes du débat est un enjeu assez important au sein de la communauté étudiante. Et puis l'approche se veut aussi internationale, en proposant des activités d'art oratoire en anglais.

Il y a également une volonté de Sciences Polémiques de s'adresser aussi à l'extérieur de Sciences Po et de s'impliquer, à terme, dans le parcours civique, notamment, en proposant des ateliers d'art oratoire dans les lycées et en s'associant à la politique d'égalité des chances de Sciences Po, en collaborant sur des dispositifs comme Premier Campus.

Je vous laisse prendre connaissance des objectifs qui sont fixés, mais en fait il s'agit principalement de faire vivre l'usage de l'art oratoire à Sciences Po, et nous vous proposons d'affecter une dotation de 10 000 € pour cette association. La dotation est ensuite gérée directement par Sciences Polémiques au niveau de ses antennes dans l'ensemble des campus.

M. le Président, vous préférez un vote groupé ou un vote individuel par association ?

### **Raphaël CHARPENTIER**

J'ai quelque intérêt en la matière, puisque Sciences Polémiques est une association qui m'est particulièrement chère, et que j'en ai été moi-même président il n'y a pas si longtemps, et je ne cache pas une certaine émotion, Sébastien, en vous entendant dresser des louanges à cette association. Néanmoins, je ne vais pas imposer plus de délais à ce conseil, donc sauf s'il y a une objection particulière, je propose un vote groupé.

### **Théo GAUDY**

Pour SOLIDAIRES, nous nous abstenons sur ce point-là.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Très bien, c'est noté.

### **Sébastien THUBERT**

Vous verrez que le compte rendu des activités de Sciences Polémiques pour l'année passée est contenu dans le dossier lié à notre réunion de ce jour, ce qui donne une bonne lisibilité sur ces activités.

Par la suite, nous avons aussi *Junior Consulting*, qui souhaite se recentrer sur l'activité étudiante à Sciences Po. Nous ne proposons pas une dotation fixe pour cette association-là, en revanche on propose une dotation avec droit de tirage mobilisable, s'ils ont à réaliser des missions de conseil à destination des associations étudiantes, sur des problématiques d'organisation, de modèle de financement, etc.

Autre association nationale, Sciences Po Environnement, qui a réussi, en très peu de temps, le pari de se vivre comme une association nationale, tout en laissant une forte autonomie à chaque antenne sur les campus. On peut saluer leur engagement dans tous leurs objectifs, à la fois vivre la question environnementale au sein de la communauté et proposer un certain nombre d'activités, centrées soit sur Sciences Po soit, aussi, sur les enjeux environnementaux, et qui contribue au plan de transition écologique de Sciences Po, avec les services des différentes directions. La dotation annuelle cette année était proposée à 10 000 € au lieu de 15 000 € l'an passé. Ce n'est pas une marque de manque d'intérêt, mais plutôt qu'il y a un fort excédant resté de l'année dernière, et il a été décidé de ne pas faire un droit de reprise intégral de cet excédant. L'association développe beaucoup d'activités, notamment au second semestre, qui vont



permettre de faire des socialisations, pour que les étudiants et les étudiantes puissent avoir un panel d'activités suffisamment important.

Enfin, le Bureau des élèves du campus de Paris, très impliqué dans les activités d'accueil et d'intégration, va renforcer son activité et va reproduire toutes ses activités en groupes, découvertes du campus et découvertes de la ville, ce qui va nécessiter de décupler leurs moyens, et nous proposons donc une dotation de 25 000 € pour l'année, avec les objectifs listés. Nous avons aussi remis le compte rendu des activités de l'année passée.

À terme l'idée est que ces associations puissent venir devant votre Conseil pour porter leurs bilans. Il faut bien avouer que le contexte de crise sanitaire n'a pas favorisé cela, et qu'on était dans une très grande distance entre les équipes sortantes et les nouvelles équipes, et porter le bilan d'une équipe précédente est toujours très compliqué. Du coup nous travaillerons à une temporalité un peu différente, pour que les équipes puissent porter leur bilan à la fin de l'année universitaire, ce qui serait plus judicieux dans les échanges et plus réalisable.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions sur ces dotations.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup Sébastien, effectivement nous avons déjà évoqué la possibilité que les responsables associatifs puissent eux-mêmes présenter leurs bilans, ce qui serait une très bonne chose, et je rejoins tout à fait l'idée que cela puisse se faire en fin d'année.

Je vous propose de passer au vote.

J'ai bien noté l'abstention de Théo Gaudy et de Cassandre Rémond. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non. Des votes contre ? Non.

Sous réserve de ces deux abstentions, les conventions sont donc adoptées. Je me félicite tout particulièrement – et je vous en remercie presque ! – pour Sciences Polémiques.

*Les conventions sont validées à la majorité es voix exprimées.*

## **VI. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 9 AVRIL, 18 MAI, 29 JUIN, 7 SEPTEMBRE ET 5 OCTOBRE 2020**

### **Raphaël CHARPENTIER**

Dans le procès-verbal du 29 juin, les échanges sur la réforme des admissions avaient été caviardés, ils ne figuraient plus au sein du document. Après en avoir discuté avec le bureau, avec Pauline Bensoussan et Bénédicte Durand notamment, nous avons décidé que ce caviardage n'avait pas forcément de raison d'être, et qu'au contraire il était utile, à la fois pour l'information du public et des élus, que ces échanges puissent être publics. Aussi, le PV du 29 juin est-il en train d'être complété, il n'est donc pas soumis au vote aujourd'hui et je le retire donc de l'ordre du jour.

Des questions ou remarques particulières ?

### **Théo GAUDY**

On espère que cette année ça se passera beaucoup mieux pour l'adoption des procès-verbaux, selon l'article 35 du règlement de l'IEP, ils doivent être validés à la réunion suivante de l'instance, et pas sept mois plus tard comme c'est le cas ici. On aimerait qu'on reparte sur des bases saines cette année, et que le règlement soit respecté. Ce n'est pas normal, en termes de démocratie, que les PV qui retranscrivent ce qui a été dit ne soient publiés que plusieurs mois plus tard, lorsque les éventuels débats ou les éventuelles tensions ne sont plus d'actualité.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci M. Gaudy, effectivement on voit que le PV du CVEF du 5 octobre est voté, si cela pouvait se maintenir à ce rythme, évidemment, je suis en total accord avec vous.

S'il n'y a pas de remarque supplémentaire, je vous propose donc de passer à l'adoption de ces procès-verbaux, sauf celui du 29 juin donc. Des absentions ? Oui, évidemment, tous les membres du Conseil qui ne faisaient pas partie de la mandature précédente. Qui vote contre ? Personne. Donc ils sont adoptés.

*Les PV des séances du 9 avril, du 18 mai, du 7 septembre et du 5 octobre 2020 sont approuvés.*

## VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

### **Raphaël CHARPENTIER**

Y a-t-il des points particuliers que certains souhaiteraient soulever, avant que je lève la séance ?

### **Florence DANTON**

Oui, sur un point tout à fait pratique, qui relève plus d'un étonnement en tant que nouvelle élue à ce conseil, et qui conseille l'horaire de début de ces réunions. Il y a une différence avec l'horaire de début du Conseil de l'Institut, qui est programmé, lui, à 9 h le mardi. Je voulais connaître la raison de cette différence, et savoir si un alignement avec l'horaire du Conseil de l'Institut avait été envisagé, ou s'il pouvait être évoqué aujourd'hui. Cela permettrait à un certain nombre de parents salariés ou enseignants de pouvoir déposer leurs enfants à l'école à 8 h 30.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Sur ce point précis, la question avait été évoquée puisque, à l'origine, les deux conseils étaient à 8 h 30, et le Conseil de l'Institut a décidé l'année dernière de passer à 9 h. Le CVEF, de son côté, saisi de cette question, avait alors décidé, assez fortement d'ailleurs, c'était un des débats les plus vifs auxquels j'aie pu assister en réalité, de maintenir son horaire à 8 h 30. Un certain nombre de personnes avait estimé que c'était pour eux assez gênant, y compris en termes d'horaires de travail, de décaler d'une demi-heure. C'est également le cas en termes de cours, à 10 h 15 nous avons déjà perdu un certain nombre d'élus étudiants et étudiantes, qui ont parfois des cours à ce moment-là, même si le CVEF « déborde » sur ces cours. Je ne cache pas qu'il y a donc une position extrêmement réservée de ma part, néanmoins s'il y avait une volonté du Conseil, elle pourrait s'étudier.

Et pour répondre à Emiliano Grossman, à propos des réunions le lundi (via le *tchat* de l'application Zoom), la réponse est oui, le CVEF se tient toujours le lundi matin. Je ne sais pas s'il y a un fondement à cela, au-delà de la praticité.

### **Mariana DE ABREU**

J'ai une question concernant les diplômes du Collège universitaire de cette année. Pas mal d'étudiants se demandent quand seront reçus les diplômes, étant donné le semestre exceptionnel dû au COVID-19. Plusieurs étudiants se retrouvent dans une situation où ils n'ont pas eu de semestre en ligne de 3<sup>ème</sup> année, ils ont réalisé des mémoires, ils se demandent quand ils pourront avoir accès à leurs diplômes.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci pour votre question, Mariana. Chaque année les diplômes sont délivrés à la fin de l'année civile, consécutive à l'année de scolarité. Comme vous le savez, les diplômes seront édités de manière digitale, comme depuis 2013, et avant la fin de l'année civile. Des attestations sont délivrées à la demande par le Secrétariat du Collège universitaire, qui est en charge de la 3<sup>ème</sup> année. Donc, n'hésitez pas à orienter vos camarades vers le Secrétariat.

### **Stefania GHERCA**

Je souhaite faire une remarque par rapport à l'élection qui s'est tenue tout à l'heure. Depuis 1968, c'est la première fois qu'il y a une rupture entre le vote des étudiants et le résultat du vote en Conseil. Au-delà de la tradition, c'est une véritable rupture démocratique qui s'est opérée aujourd'hui, puisque la majorité des étudiants et étudiantes ne sera plus représentée dans leur propre instance, et je rappelle que NOVA est une liste minoritaire. C'est grave et cela aura des conséquences, à la fois en termes de communication, puisque nous allons communiquer auprès des étudiants et de la presse, mais aussi au niveau des actions directes au sein des conseils. Merci beaucoup.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup, Mme Gherca. Je lève la séance, nous nous retrouvons le lundi 30 novembre pour la prochaine réunion du Conseil. Merci, au revoir à toutes et à tous.

*Raphaël Charpentier lève la séance à 10 heures 38.*